



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Coordination et Animation Territoriale**

Procès verbal

Mission Foncier

Affaire suivie par :
foncier@guyane.pref.gouv.fr

Cayenne, le **31 MAI 2023**

Procès verbal de la séance du 14 Mars 2023

Objet : Commission d'attribution foncière pour l'aménagement et la mise en valeur agricole des terres domaniales sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Président :

M. Mathieu GATINEAU, secrétaire général des services de l'État en Guyane, représentant le Préfet

En qualité de membres :

M. Marc WAYA, représentant le directeur régional des finances publiques

M. Patrice PONCET, directeur général adjoint des territoires et de la mer, accompagné de Cécile TRUONG

M. Albert SIONG, président de la Chambre d'agriculture, accompagné de Pierre YANG

Membres absents :

Le Maire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni

Au titre du secrétariat : la Mission Foncier

- M. Julien BRENCKLE ; Chargé de Mission
- M. Thomas REQUILLART ; Adjoint à la Directrice

Le quorum étant atteint, la commission prévue à l'article D.5141-7 du Code général de la propriété des personnes publiques a examiné et émis un avis sur les dossiers suivants dont la parcelle est située sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

| DOSSIER PRÉSENTÉ | VOTES | AVIS DE LA COMMISSION | MOTIVATION |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dossier 50069 : Mme Odette BRUNSWIJK Bail emphytéotique : Installation Surface demandée : 3 Ha Parcelle cadastrale : F 1042 | Membres : Favorable : 4 Abstention : 1 Commentaires : une maison d'habitation a été relevée sur la parcelle sans autorisation d'urbanisme | Favorable sous réserve | de fournir l'attestation confirmant l'obtention du diplôme et du permis de construire dans un délai de 6 mois |
| Dossier 50070 : M. Marvin SOLEGA Bail emphytéotique : Extension Surface demandée : 13,81 Ha Parcelle cadastrale : AO 92 | Membres : Favorable : 4 Abstention : 1 | Favorable | Jeune agriculteur expérimenté. Mise en valeur satisfaisante sur le foncier existant |
| Dossier 50071 : Mme AMAYOTA Fédérica Concession agricole : Installation Surface demandée : 3 Ha Parcelle cadastrale : AT 162 | Membres : Favorable : 4 Abstention : 1 | Favorable | Jeune agricultrice diplômée |

Le président de séance

Pour le préfet, le sous-préfet
secrétaire général des services de l'État


Mathieu GATINEAU